

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du LUNDI 24 JUILLET 2023

N°2023/001: Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du CCAS

L'an deux mille vingt-trois le vingt quatre juillet, à dix-neuf heures les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Chennevière-sur-Marne régulièrement convoqués, individuellement et par écrit, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, à l'hotel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD Président.

Etaient présents

M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE
Mme Félicia BOISNE-NOC
Mme Laurence GRANDJEAN
M. Frédéric HIDEG
Mme Ariane VIENNEY
M. Moncef JENDOUBI
Mme Isabelle COURTOIS

Etaient représentés

Mme Martine TIRAVY, ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD,

Etaient excusés

M. Mickaël ASSOUS

Etaient absents

Mme Sophie LE MONNIER

Secrétaire de Séance : Delphine CARLIER

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 24 juillet 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale,

Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du CCAS de Chennevières-sur-Marne.